

Questions orales

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, je serai bref. La position que j'ai prise au Conseil de l'OTAN sur la question d'égalité a été appuyée par nombre de nos amis, et je crois que nous serons toujours les bienvenus au sein de l'OTAN.

M. Hees: J'aurais une autre question.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Je crois devoir préciser, pour la gouverne des députés, qu'il ne nous reste que quelques minutes à peine avant la fin de la période des questions et qu'il se trouve encore des députés qui ne sont pas de la première rangée et qui n'ont pas encore eu l'occasion de poser une question.

M. Hees: Le Canada ayant fortement réduit sa participation militaire au sein de l'OTAN, entre-t-il dans les intentions du gouvernement, advenant qu'éclate un jour un conflit armé en Europe, de se défendre jusqu'au dernier Américain?

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît.

* * *

[Français]

LA SÉCURITÉ SOCIALE**LES ALLOCATIONS FAMILIALES—LA POSSIBILITÉ D'IMPOSER LES ALLOCATIONS VERSÉES EN VERTU DU RÉGIME QUÉBÉCOIS**

M. Adrien Lambert (Bellechasse): Monsieur l'Orateur, malgré le tumulte, je crois comprendre que vous m'avez donné la parole. Je désire poser une question à l'honorable ministre de la Santé nationale et du Bien-être social.

Étant donné que le gouvernement du Québec a décidé d'instituer son propre régime d'allocations familiales, et qu'il semble que le taux varie de \$3 à \$9 par mois, selon le nombre d'enfants de la famille, et que les enfants de 12 à 17 ans recevront une allocation supplémentaire de \$5 par mois, le ministre peut-il dire à la Chambre si les allocations familiales payées par le Québec seront considérées comme revenu imposable par le gouvernement fédéral, au même titre que celles que verse le Québec lui-même?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le président, je crois avoir déjà répondu à cette question. Étant donné qu'au Québec il y a eu élimination du droit aux exemptions pour chaque enfant en ce qui a trait à la déclaration d'impôt sur le revenu, il a été décidé que les allocations provinciales payées par le gouvernement provincial aux enfants résidant dans la province ne seraient évidemment pas sujettes à l'impôt fédéral dans ce cas-là.

M. Lambert (Bellechasse): Je désire poser une question supplémentaire. Étant donné la confusion qui existe dans un autre domaine, puis-je demander au ministre si le gouvernement fédéral contribuera financièrement au paiement des allocations familiales instituées par le Québec et, dans l'affirmative, dans quelle proportion?

M. Lalonde: D'aucune façon, monsieur le président! Les sommes affectées par le Québec à cette fin sont des

[M. Hees.]

sommes perçues par le Québec à même ses propres revenus. Les sommes payées par le gouvernement fédéral au Québec seront identiques à celles payées dans toutes les autres provinces. Il s'agira d'une moyenne de \$20 par mois par enfant.

* * *

[Traduction]

LES CANAUX**LE PROJET D'AMÉNAGEMENT D'UN NOUVEAU CANAL WELLAND**

M. Trevor Morgan (St. Catharines): Monsieur l'Orateur, j'avais l'intention de poser ma question au ministre des Transports, mais comme il est absent je l'adresserai au premier ministre suppléant vu que cela concerne plus ou moins les affaires extérieures. Étant donné qu'on a dépensé des millions de dollars pour exploiter des terres agricoles très fertiles dans la région de Niagara en vue de construire un nouveau canal Welland et que le corps du génie des États-Unis a présenté au gouvernement américain un rapport selon lequel si le Canada n'élargissait pas sa voie maritime avant 1980, les États-Unis devraient se charger de le faire, quels sont les projets du gouvernement à l'égard de la construction d'un nouveau canal Welland doté de vastes quais et permettant une circulation plus dense des bateaux? Si le gouvernement n'a aucun projet de ce genre, pourquoi?

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député demande un rapport ou une déclaration qui, je le fais remarquer très respectueusement au député, devrait se faire à l'appel des motions.

M. Morgan: A dix heures, monsieur l'Orateur.

* * *

LES RESSOURCES ÉNERGÉTIQUES**L'ORDRE DE CESSATION DES EXPORTATIONS AUX ÉTATS-UNIS DU PÉTROLE BRUT DE LA SASKATCHEWAN—DEMANDE DE RÉEXAMEN DE LA QUESTION**

L'hon. Alvin Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Le ministre a-t-il reçu des objections de la part des producteurs de pétrole brut moyen du Sud-Ouest et du Sud-Est de la Saskatchewan l'ordre d'arrêter leurs exportations vers les États-Unis?

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, je crois que je devrais dire oui. Bien sûr, cette décision a été prise par l'Office national de l'énergie. J'ai demandé l'avis de l'office à ce sujet.

M. Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une autre question. Étant donné que la Saskatchewan n'a pas les raffineries nécessaires pour traiter ce pétrole brut moyen, le ministre voudrait-il demander à l'Office national de l'énergie de réétudier la question?

M. Macdonald (Rosedale): Oui monsieur, je le ferai avec plaisir.